



Strasbourg, 3 novembre 2025

T-PVS/(2025)15

CONVENTION RELATIVE À LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE
ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

Groupe de travail sur l'étude des possibilités de financement durable
pour la Convention de Berne

Réunion

du

9 septembre 2025

(de 10h15 à 12h30, en ligne)

PROJET DE RAPPORT

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté sans modification.

2. ÉLECTION DU PRÉSIDENT OU DE LA PRÉSIDENTE

M. Charles-Henri de Barsac (France) est élu à la présidence du Groupe de travail.

3. PRÉSENTATION DE LA PORTÉE ET DES TÂCHES DU GROUPE DE TRAVAIL CONFORMÉMENT À SON MANDAT

[[T-PVS\(2024\)21](#) – Rapport de la 44^e réunion du Comité permanent – voir l'annexe II]

Le Secrétariat rappelle que dans le cadre de son mandat, le Groupe de travail est chargé de finaliser le protocole d'amendement à la Convention de Berne pour assurer un financement durable, conformément à la décision adoptée par le Comité permanent en 2024 et d'examiner les décisions prises lors de la session de mai 2025 du Comité des Ministres concernant la création d'un éventuel Fonds fiduciaire spécifique du Conseil de l'Europe pour l'environnement. Il a entre autres tâches principales d'étudier des mécanismes de contributions financières obligatoires afin de garantir un financement stable à long terme.

4. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES REÇUES EN 2025 : ÉTAT DES LIEUX

[[T-PVS/Inf\(2025\)18Rev](#) - Tableau des contributions volontaires reçues en 2025](anglais seulement)

En septembre 2025, les contributions volontaires versées à la Convention de Berne s'élevaient à près de 78 000 euros, et témoignent ainsi d'une augmentation positive par rapport aux 56 700 euros enregistrés à la même période en 2024. Cette hausse reflète une augmentation du total des fonds, mais aussi du nombre de parties contributantes qui est passé de six à sept. De plus, de futurs contributeurs comme le Burkina Faso ont manifesté leur intérêt pour soutenir les travaux de la Convention, ce qui est très encourageant. Cependant, le montant annuel des contributions volontaires a diminué par rapport à 2022.

Au cours de la réunion, des appels ont été lancés par le Secrétariat afin d'intensifier les efforts visant à obtenir et à accroître les contributions volontaires. Il a notamment été suggéré d'améliorer les stratégies de communication, en procédant par exemple à l'envoi de lettres officielles et à l'organisation d'actions de sensibilisation bilatérales ciblées afin d'encourager une participation plus large. L'accent a été mis sur la nécessité de mener des actions durables et coordonnées afin de maintenir et d'étendre le 'réservoir' de financements volontaires, qui demeure essentiel pour assurer la viabilité et le développement du programme d'activités de la Convention de Berne.

Le Groupe de travail est conscient des contraintes budgétaires auxquelles est confronté le Secrétariat de la Convention de Berne. Malgré l'augmentation des financements accordée ces dernières années, le Secrétariat reste fortement tributaire des contributions volontaires versées par les Parties pour assurer son fonctionnement. Bien qu'elles complètent l'allocation limitée du budget ordinaire, ces contributions demeurent insuffisantes pour garantir la capacité opérationnelle du Secrétariat ou financer entièrement le programme d'activités.

Le Président du Groupe a insisté sur le caractère imprévisible des contributions volontaires et a exprimé ses craintes pour le futur, compte tenu des contraintes budgétaires croissantes auxquelles les Parties sont confrontées, ce qui pourrait empêcher certains donateurs de poursuivre leurs contributions.

Répondant à la demande d'un des participant·es, l'Union européenne précise qu'elle n'envisage pas à l'heure actuelle d'augmenter ses contributions volontaires au-delà du barème fixé dans la Résolution n° 9 (2019). Toute hausse des contributions nécessiterait des discussions à haut niveau afin d'examiner les priorités politiques et de justifier une augmentation des investissements.

5. RAPPORT DU SECRÉTARIAT – POINT SUR LA 134^E SESSION DU COMITÉ DES MINISTRES (LUXEMBOURG, 14 MAI 2025)

Le Secrétariat a fait part de l'absence de progrès concernant la création d'un Fonds fiduciaire en raison d'un manque de volonté politique au niveau du Comité des Ministres. Dans le même temps, il est précisé au Groupe que les négociations relatives au budget ordinaire sont en cours et que son montant devrait rester inchangé. Le besoin urgent d'assurer un financement durable a été réaffirmé, quatre options stratégiques étant à l'étude : un Accord partiel, un Fonds fiduciaire, une Conférence des Parties et la poursuite du projet de Protocole d'amendement à la Convention de Berne.

5.1 Accord partiel

La question de l'Accord partiel a été examinée en tant que solution possible pour assurer un financement durable, qui permettrait de ne plus dépendre du budget ordinaire du Conseil de l'Europe grâce à l'instauration de contributions obligatoires. Des obstacles juridiques et techniques importants subsistent toutefois, notamment la nécessité de ne pas limiter le champ d'application de l'Accord à la Convention de Berne et d'englober plusieurs conventions relatives à l'environnement. L'intégration de la Convention européenne du paysage dans l'Accord partiel élargi pourrait être un moyen concret et réaliste d'étendre son champ d'application, et d'apporter ainsi une réponse plus globale aux besoins en matière de gouvernance environnementale.

5.2 Fonds fiduciaire

D'importants travaux préparatoires ont été menés en vue de la création d'un Fonds fiduciaire. Celui-ci offrirait de la souplesse financière, en permettant aux Parties de contribuer en fonction de leurs moyens, et comprendrait certains mécanismes visant à renforcer la stabilité pluriannuelle. Cependant, les participant·es soulignent que les contributions volontaires sont sensibles aux fluctuations, notamment dans les périodes de difficultés économiques. L'absence de volonté politique conduira à la suspension du projet de Fonds fiduciaire en 2025, dans l'attente de conditions plus favorables à sa relance.

5.3 Conférence des Parties

Le Secrétariat a expliqué que la Conférence des Parties constitue une plateforme officielle qui permet aux Parties de se réunir pour adopter des lignes directrices et des principes financiers, soumis ensuite à l'approbation du Comité des Ministres. Cette solution favorise la clarté politique et offre une meilleure visibilité en termes de responsabilités financières. L'objectif serait de rédiger un texte explicite reflétant les principes et obligations définis, qui serait ensuite présenté au Comité des Ministres pour adoption. La Conférence des Parties serait de ce fait en mesure d'établir un ensemble de normes et de règles de référence, jetant les bases d'un système de contributions progressif et structuré.

5.4 Projet de Protocole d'amendement à la Convention de Berne

Voir le paragraphe qui lui est consacré ci-dessous.

Il est convenu de faire progresser les travaux sur le Protocole tout en étudiant d'autres possibilités pour assurer la viabilité financière. Les participant·es s'accordent à dire qu'il est urgent de développer des solutions de financement durables pour soutenir les travaux de la Convention de Berne et conviennent de l'importance de continuer de travailler avec toutes les Parties contractantes sur les questions financières.

À cette fin, il est proposé de créer un groupe des « Amis de la Convention de Berne ». Composé de parties prenantes engagées, ce groupe travaillerait de manière collective pour préconiser des solutions de financement durables, mettre en avant l'importance de la Convention et mobiliser un soutien politique et financier. Un tel groupe pourrait servir de véritable plateforme de coordination, de lobbying et de sensibilisation aux niveaux national et international, contribuant ainsi à la viabilité financière de la Convention.

6. PRÉSENTATION ET DISCUSSION DU PROJET DE PROTOCOLE D'AMENDEMENT À LA CONVENTION DE BERNE

[[T-PVS\(2023\)13](#) – 3^e projet de Protocole d'amendement à la Convention de Berne, 18 octobre 2023]

[[T-PVS\(2023\)13](#) - 3^e projet de Protocole d'amendement à la Convention de Berne, 7 septembre 2023 - commentaires de la France (en anglais)]

[[T-PVS\(2024\)10](#) – 4^e projet de Protocole d'amendement à la Convention de Berne, 3 octobre 2024]

Le Secrétariat informe les participant·es de l'avis élaboré par la Direction du conseil juridique et du droit international public (DLAPIL) et la Direction du Programme et Budget (DPB) du Conseil de l'Europe, selon lequel la 3^e version du projet de Protocole d'amendement à la Convention de Berne ([T-PVS\(2023\)13](#)) n'est pas tout à fait conforme aux règlements internes du Conseil de l'Europe.

Une autre version du projet de protocole a donc été rédigée afin de le mettre en conformité avec les cadres juridique et budgétaire du Conseil de l'Europe ([T-PVS\(2024\)10](#)).

Bien que la première version ne soit pas entièrement conforme aux règlements internes du Conseil de l'Europe, elle pourrait permettre de parvenir à un accord politique sur la question de la contribution de l'Union Européenne à la Convention. La deuxième version, bien que conforme aux règlements internes du Conseil de l'Europe, reste problématique en raison de l'absence d'un accord sur la portée des contributions et le seuil de votes requis pour l'adoption des décisions par le Comité permanent dans le cadre du projet de Protocole (à l'unanimité ou à la majorité des deux tiers).

Certains ajustements concernant la rédaction ont également été demandés et approuvés afin de garantir un meilleur respect de ces cadres et davantage de clarté.

Le Groupe salue les deux versions du Protocole d'amendement à la Convention de Berne. De l'avis des participant·es, le chemin vers la ratification reste ardu et nécessitera des efforts soutenus sur une longue période.

Malgré ces difficultés, il y a consensus sur la nécessité de poursuivre les travaux relatifs au Protocole, tout en étudiant dans le même temps d'autres options visant à garantir à l'avenir un financement durable de la Convention de Berne.

Il est demandé d'organiser une réunion spécifique entre le Conseil de l'Europe et les responsables de l'UE afin de discuter et d'étudier ouvertement les possibilités de financement et les difficultés liées au projet de Protocole d'amendement de la Convention de Berne ; cette réunion contribuerait au renforcement de la coopération et de l'entente sur les questions de financement.

Annexe I – Liste des participant·es

Représentant·es et participant·es nationaux :

Pays	Nom
Andorre	Mme Maria SALAS Chef d'Unité d'Évaluation d'impact environnemental, biodiversité et paysage Govern d'Andorra, Ministeri de Medi Ambient, Agricultura i Sostenibilitat
Belgique	Mme Sandrine LIEGEOIS Service Public de Wallonie pour l'Agriculture, Ressources naturelles et Environnement
République tchèque	Mme Kateřina BUCHTELOVÁ Département de la protection des espèces, ministère de l'Environnement, République tchèque
Danemark	Mme Julie HAUPT KRØYER Chargée de mission, Ministère de l'Environnement M. Alexander ANDERSSON Conseiller spécial, Ministère de l'Environnement
Commission européenne	Mme Telma BRANCO WUNSCH Chargée de mission, 'Conservation de la nature', Direction générale de l'environnement, Commission européenne Mme Iva OBREtenova Direction CINEA, Commission européenne
Finlande	Mme Maria WESTERMAN Conseillère principale, Ministère de l'Environnement, Service du milieu naturel et de la biodiversité
France	M. Charles-Henri DE BARSAC Chargé de mission « accords internationaux et européens faune sauvage » Sous-direction de la protection et de la restauration des écosystèmes terrestres Ministère de la Transition écologique et solidaire
Italie	Mme Laura Giardina FANCIULLI Fonctionnaire technique, ministère de l'Environnement et de la Sécurité énergétique – Direction générale de la protection de la biodiversité et de la mer
Malte	M. Luca LACITIGNOLA Sous-directeur, Élaboration des politiques et mise en œuvre des programmes, Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Régénération du Grand Port
Monaco	Mme Céline IMPAGLIAZZO Cheffe de Division, Département des Relations Extérieures et de la Coopération, Ministère d'État
Norvège	Mme Eva Hauge FONTAINE Conseillère principale, Service de la gestion des sites naturels Agence norvégienne de l'environnement
Slovaquie	Mme Jana DURKOSOVA Direction de la protection de la nature et de la biodiversité Ministère de l'Environnement

Slovénie	Mme Maja HUMAR Division de la protection de la nature, ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire
Suisse	M. Norbert BÄRLOCHER , Office fédéral de l'environnement (OFEV) Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC)

Secrétariat du Conseil de l'Europe :

Nom	Poste
M. Rafael BENITEZ	Directeur du Département des droits sociaux, de la santé et de l'environnement
M. Gianluca SILVESTRINI	Chef par interim du Service du Processus de Reykjavik et de l'environnement
Mme Grazia Alessandra SIINO	Secrétaire de la Convention de Berne
M. Mikaël POUTIERS	Co-Secrétaire du Groupe multidisciplinaire ad hoc sur l'environnement (GME)
M. Michaël NGUYEN	Chargé de mission administratif et de projet, Convention de Berne